



Pose climatiseur sans autorisation officiel

Par parissg

Bonsoir,

Dans mon immeuble composé de 6 lots 4 son copropriétaires et 2 sont locataires, un des locataire a posé un climatiseur arrière façade de l'immeuble avec l'accord des copropriétaires sauf ma mère âgée et invalide à qui personne la prévenue cela n'a pas fait lieu d'une AG officiel?

Je me suis renseigné auprès de ce locataire qui me soutiens qu'il a bien l'accord signé des autres copropriétaires sans me montrer ces documents par contre, aucun copropriétaires ne veut s'exprimer pire cela dérange tout le monde quand j'insiste sur le sujet ? comment pourrai-je procéder pour faire admettre cette situation pas au syndic car nous n'en avons pas mais à une personne compétente dans le juridique

Dans l'attente d'une réponse

Bonne soirée

Cordialement

Parissg